



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 février 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 31 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 20 février 2002

**Procès verbaux de transfert des biens mis à disposition de la C.A.N.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.  
Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane  
TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Geneviève RIZZI, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2002**

DELIBERATION D20020043

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Procès verbaux de transfert des biens mis à disposition de la C.A.  
N.**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par arrêté en date du 12 décembre 1999, Monsieur Le Préfet des Deux-Sèvres a décidé, sur délibérations concordantes des communes intéressées, la création au 31 décembre 1999 de la communauté d'Agglomération de Niort.

Pour permettre à la C.A.N. d'exercer les compétences obligatoires prévues par la loi et les compétences optionnelles et facultatives dont elle s'est dotée par délibérations, déclarant ainsi d'intérêts communautaires certains équipements de la Ville de NIORT, il y a lieu conformément à l'article 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de concrétiser par l'établissement de procès-verbaux, la mise à disposition à la C.A.N. des biens figurant sur la liste ci-jointe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les procès-verbaux de mise à disposition des équipements ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à les signer.

(Bernard BELLEC, Président de la C.A.N., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	1
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)